



Cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck  
La ministre

*Environnement  
Energie  
Rénovation Urbaine*

Au Collège des Bourgmestre et Échevins  
de la Commune d'Anderlecht

CONTACT Pierre BURNIAT  
T 02 517.14.35

Maison communale  
Place du Conseil 1  
1070 Bruxelles

F 02 517.14.90  
pburniat@huytebroeck.irisnet.be

NOS REF. EH/11/PIB/mep/80385

VOS REF.

Contrat de Quartier Durable « Scheut »

CONCERNE Approbation – Subsidiation.

ANNEXES

BRUXELLES

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le programme quadriennal du contrat de Quartier Durable Scheut que vous lui avez transmis moyennant le respect de l'enveloppe budgétaire attribuée par la Région de Bruxelles-Capitale.

Un montant de 10 900 000,00 EUR a été octroyé par le Gouvernement pour la réalisation des opérations prévues dans le cadre du contrat de Quartier Durable Scheut.

J'attire également votre attention sur le fait que, comme de coutume, à la recommandation de l'administration régionale, l'approbation en question est assortie de recommandations, ainsi que de conditions suspensives.

- une recommandation implique que la Commune doit en tenir compte ou s'en écarter de manière expressément motivée dans le cadre de l'exécution du programme.
- une condition suspensive implique que la partie des subsides concernée est tenue en suspens au niveau de l'ordonnancement budgétaire tant que la condition n'est pas remplie.

Vous trouverez en annexe, le tableau modificatif des opérations tel qu'établi par la Direction de la Rénovation Urbaine.

#### Modifications :

- Toutes les opérations ont été regroupées et renumérotées dans un souci de cohérence.
- Opération 1.4 : la crèche communale néerlandophone est supprimée

#### Recommandations :

- Les projets concernant la mobilité doivent s'inscrire dans le plan régional Iris II adopté par le Gouvernement. Il s'agit notamment des objectifs suivants :
  - Diminuer la circulation de 20% (trafic motorisé individuel)
  - La réalisation d'un transfert modal, notamment par l'amélioration de la circulation des piétons, des cyclistes et des transports en commun.
- Pôle « Petit Scheut » : les voiries et les trottoirs entourant le pôle petit Scheut sont répertoriées comme mal éclairés dans le diagnostic du programme de base. La commune veillera à ce que l'éclairage soit amélioré afin de mettre en valeur les investissements qui seront réalisés et lutter contre le sentiment d'insécurité.
- Opération 1.2 (centre culturel polyvalent) : le standard « très basse énergie » sera respecté.
- Opération 1.4: si nécessaire, la répartition des surfaces entre les différents projets, dont le projet 1.3b (rénovation de logements communaux dans le cadre des subsides immeubles isolés) sera modifiée.
- Opération 2.1 et 2.2 (aménagement du parc) : la durée minimale de la convention d'usage de la zone de plein air sera étendue à 20 ans.
- Crèches: dans le respect des dispositions légales existantes, les crèches devront fixer des règles d'attribution d'accès prioritaires pour les enfants du quartier.

#### Conditions suspensives:

- Opérations 1.2 (centre culturel), 1.4 (accueil extra scolaire), 1.5 et 1.5A (maison de quartier et occupation provisoire), 2.3 (crèche) : dans les trois mois suivant l'approbation de programme, les différentes infrastructures envisagées devront disposer d'un plan de gestion qui garantisse la pérennisation des investissements consentis et le bon fonctionnement des lieux.
- Opération 1.5A (occupation provisoire avenue de Scheut et équipement des locaux) : une convention sera établie avec l'AMO TCC Accueil pour la mise à disposition provisoire de l'antenne Scheut. Les frais de mise à disposition des locaux et d'animation à charge de TCC Accueil seront compris dans le budget du projet.
- Opération 6.2 (action propreté) : le projet sera mené avec un ETP et le budget sera fixé à € 201.330.
- Opération 6.3 (coordinateur Maison de quartier) : le budget s'élèvera à 254.081€ afin de permettre l'engagement d'un ETP et de couvrir les frais de fonctionnement et d'animation des différents projets participant à la maison de quartier ainsi que les frais de communication.
- Opération 6.4 (budget participatif) : ce projet est né au travers d'un projet qui visait à développer les capacités des personnes peu présentes dans les espaces de participation. Afin d'assurer que le projet de budget participatif reste accessible et soit porté par des personnes peu habituées à la participation, telles que, par exemple, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes précarisées, le projet sera conduit par Periferia pour un budget de € 87.000.

- Opération 6.5 (Actes et Paroles) : le volet du projet consacré à la formation d'animateurs interculturels de prévention n'est pas subsidié dans le cadre du Contrat de quartier durable. Le budget nécessaire à la réalisation du projet Actes et Paroles est fixé à € 258.000. Dans les trois mois suivants l'approbation du programme par le Gouvernement, Actes et paroles devra fournir une fiche projet complète et détaillée.
- Opération 6.9 (Iso Scheut) : les budgets repris sur la fiche projet du dossier de base est insuffisant pour mener à bien le projet. Dès lors, les budgets devront être corrigés. Le budget nécessaire à la réalisation du projet Iso Scheut sera fixé à € 460.651 dont € 211.500 pour la partie portée par le CRU et € 249.151 pour la partie portée par Casablanca.
- Opération 6.10 (ISP Régie de quartier) : le budget nécessaire à la réalisation du projet est porté à € 402.268. Les matériaux prévus pour la rue Denis Verdoncket la rue Général Rucquoy sont prévus dans le projet 4.4.
- Opération 6.12 (Aumale citoyenneté et Culture) : dans les trois mois suivants l'approbation du programme par le Gouvernement, l'opérateur devra fournir une fiche de projet complète et détaillée.
- Opération 7.1 : Le contrat de Quartier Durable participera au financement de l'extension de la crèche agréé et subventionnée par Kind & Gezin « Scheutje », sise chaussée de Ninove 339. Une convention sera conclue avec l'asbl déterminant les droits et les devoirs financiers, les règles pour le contrôle de l'utilisation de la subvention, la révision de celle-ci et le remboursement du trop perçu éventuel. Dans les trois mois suivant l'approbation de programme, la crèche envisagée devra disposer d'un plan de gestion qui garantisse la pérennisation des investissements consentis et le bon fonctionnement des lieux.

La présente lettre de notification et d'obligations fait partie intégrante de l'arrêté de subsidiation du 15 décembre 2011.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Evelyne HUYTEBROECK

**Programme du contrat de Quartier Durable Scheut - Opérations prioritaires**

Opération	Intitulé	Part Région	%	Part Commune	%	Total programme	Belifs	Associé	Autre	Investissement total
<b>Pôle Petit Scheut</b>										
1.1	Petit parc Scheut	512.525,00 €	95,00%	26.975,00 €	5,00%	539.500,00 €				539.500,00 €
1.2	Centre culturel polyvalent	393.994,00 €	95,00%	20.736,00 €	5,00%	414.730,00 €			276.480,00 €	691.200,00 €
6.8	Création artistique Escalpe du Nord	147.000,00 €	100,00%			147.000,00 €				147.000,00 €
1.3A	Rénovation des logements communaux	3.819.021,10 €	94,38%	227.316,90 €	5,82%	4.046.338,00 €		1.012.500,00 €		4.046.338,00 €
1.3B	Rénovation des logements communaux - Immeubles isolés (opération tirée)									1.012.500,00 €
6.7	Accompagnement social logts communaux (opération tirée)	130.000,00 €	100,00%			130.000,00 €				130.000,00 €
1.4	Espace d'accueil extrascolaire	398.577,50 €	95,00%	20.872,50 €	5,00%	419.450,00 €				419.450,00 €
6.6	Projet accueil extrascolaire KIS	220.080,00 €	100,00%			220.080,00 €				220.080,00 €
1.5	Maison de quartier	1.042.826,40 €	95,00%	54.885,60 €	5,00%	1.097.712,00 €				1.097.712,00 €
1.5A	Occupation provisoire avenue de Scheut +TCC + équipement des locaux	275.500,00 €	95,00%	14.500,00 €	5,00%	290.000,00 €				290.000,00 €
6.3	Coordinateur maison de quartier + frais de fonctionnement	254.081,00 €	100,00%			254.081,00 €				254.081,00 €
6.13	Huis der Gezinnen	30.000,00 €	100,00%			30.000,00 €				30.000,00 €
<b>Pôle Grand Scheut</b>										
2.1	Aménagement du parc (terrassements, éclairage, cibures)	160.000,00 €	50,00%	160.000,00 €	50,00%	320.000,00 €	207.865,00 €			207.865,00 €
2.2	Aménagement du parc (passage, mobilier, aires de jeu, traitement abords)	858.800,00 €	95,00%	45.200,00 €	5,00%	904.000,00 €			847.500,00 €	320.000,00 €
2.3	Crèche communale FR (conciergerie)									904.000,00 €
2.3	Emphytéose conciergerie (estimation)									847.500,00 €
<b>Permascheut</b>										
3.1	Glasgow	72.552,00 €	95,13%	3.714,00 €	4,87%	76.266,00 €				76.266,00 €
3.2	Enscr	18.667,00 €	94,82%	1.020,00 €	5,18%	19.687,00 €				19.687,00 €
3.3	Angie SNCB Breil	50.060,00 €	95,08%	2.592,00 €	4,92%	52.652,00 €				52.652,00 €
3.4	Potagers Verheyden	20.946,00 €	94,86%	1.135,37 €	5,14%	22.081,37 €				22.081,37 €
6.1	Permascheut	180.000,00 €	100,00%			180.000,00 €				180.000,00 €
<b>Axe structurant</b>										
4.1	Desmet						557.000,00 €			557.000,00 €
4.2	Agrafe						1.188.000,00 €			1.188.000,00 €
4.3	Aiguille						366.250,00 €			366.250,00 €
4.4	Vendonck + Rucquoy (fondations + matériaux)						452.125,00 €			452.125,00 €
4.5	Bivouac + Debatty (jardinières + mob. + écl.) + Ralentisseurs						228.760,00 €			228.760,00 €
<b>Logements Agrafe</b>										
5.1	Mise à disposition du terrain communal								4.049.400,00 €	4.049.400,00 €
5.1	Logements									
<b>Projets Socio-économiques</b>										
6.2	Action propriété (service communal propriété)	201.330,00 €	100,00%			201.330,00 €				201.330,00 €
6.4	Budget participatif	87.000,00 €	100,00%			87.000,00 €				87.000,00 €
6.5	Actes et paroles	258.000,00 €	100,00%			258.000,00 €				258.000,00 €
6.9	Iso Scheut (CRU / Casablanca)	480.651,00 €	100,00%			480.651,00 €				480.651,00 €
6.10	ISP Régie de Quartier	405.268,00 €	100,00%			405.268,00 €				405.268,00 €
6.11	Maks (communication C&Q)	18.000,00 €	100,00%			18.000,00 €				18.000,00 €
6.12	Annuaire citoyenneté et culture	50.000,00 €	100,00%			50.000,00 €				50.000,00 €
6.14	Avicenne	87.135,00 €	100,00%			87.135,00 €				87.135,00 €
6.15	Esperluette	43.565,00 €	100,00%			43.565,00 €				43.565,00 €
<b>Crèche NL</b>										
7.1	Crèche chaussée de Ninove 339	500.000,00 €				500.000,00 €			1.002.144,00 €	1.502.144,00 €
<b>Coordination</b>										
	Coordination générale	208.431,00 €	100,00%			208.431,00 €				208.431,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10.900.000,00 €</b>	<b>94,96%</b>	<b>578.947,37 €</b>	<b>* 5,04%</b>	<b>11.478.947,37 €</b>	<b>3.000.000,00 €</b>	<b>1.012.500,00 €</b>	<b>6.175.524,00 €</b>	<b>21.666.971,37 €</b>

Contrat de quartier durable Scheut

### Programme du contrat de Quartier Durable Scheut - Opérations en réserve

Opération	Adresse	Part Région	%	Part Commune	%	Total programme	Beliris	Associé	Autre	Investissement total
R1	Logements Scheut					250.000,00				250.000,00
R4	Logements et crèche Agrafe					3.264.000,00				3.264.000,00
	<b>TOTAL</b>					<b>3.514.000,00</b>				<b>3.514.000,00</b>